MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 21-11-2025

Dossier complet le : 21-11-2025

N° d'enregistrement : 009265/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de reconstruction d'un commerce Aldi sur la commune d'Armentieres (59)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: IMMALDI ET COMPAGNIE

Raison sociale: SAS

N° SIRET: 37856863800043

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: HUSSE

Prénom(s): Sylvain

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de reconstruction d'une surface commerciale sous enseigne Aldi. La surface de vente accessible au public du magasin Aldi sera de 984,78 m² (SAS compris) pour une surface d'emprise au sol de 1 789,20 m². Les places de stationnement uniquement representent 1 157 m². Les espaces verts du projet representent 809 m² soit 13,69 % de la surface totale du terrain. Le terrain est actuellement occupe par un commerce ALDI ancien generation, habitations et un garage automobile qui sont destines a etre demolis.

4.2 Objectifs du projet

De par l'evolution du general du commerce, qu'elle soit dans le domaine de la concurrence des enseignes environnantes, du concept de distribution (e-commerce, drive,...) des modes et tendances de consommations (plus de proximite, plus de confort passant notamment par plus d'espace de circulation, plus d'environnement qualitatif, plus de produits bio) l'enseigne ALDI a decide la mise en place d'un nouveau concept pour de "nouveaux" consommateurs. La mise en place de ce nouveau projet passera par une refonte complete du site. Le projet permettra la construction d'un batiment plus performant en energie (recuperation de chaleur, optimisation de la gestion des eaux pluviales...).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le site sera amenage en plusieurs phases : 1. Travaux de deconstruction des batiments existants (deux habitations, un commerce et un garage automobile); 2. Remise en etat du site (traitement et exportation des dechets de demolition); 3. Construction du magasin, des espaces de parking et voirie et des utilites. Les dechets de demolition seront evacues et traites dans les filieres adaptees.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, le projet de magasin ALDI accueillera des clients souhaitant s'approvisionner en denrees et en produits non alimentaires. Deux acces au site sont prevus l'un via la rue des Resistants et le second via l'avenue de l'Europe. La rotation des camions de livraison se fera sur le site. Aucune manoeuvre sur le domaine public n'est necessaire.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis a permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surfaces parcellaires surface du batiment espace vert Surface de vente Nombre de places de stationnement	(5910, m²) (1789, m²) (809, m²) (984,78, m²) (76, places)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Rue des Resistants

Lieu-dit :

Localité : Rue des Resistants 59280 Armentieres

Code postal : 59280 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 2°52'23"E Lat. : 50°41'29"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Une partie du site est en UE (garage automobile) et une partie est classee UCA3.1 (commerce Aldi et habitations a vocation a etre detruite).

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Il n'existe aucune ZNIEFF a proximite immediate du site d'etude. La plus proche, les prairies inondables d'Erquinghem Lys se situe a 400 m au nord.
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	Le littoral se situe a 90 km du projet.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	La commune n'est pas incluse dans un Parc Naturel Regional.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☑	☐	La totalite de la zone de projet est concernee par une voirie bruyante de categorie 3 (100 m).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☑	☐	Le site d'etude est concerne par le zonage reglementaire d'un monument historique. : Ancienne ecole nationale professionnelle, actuel lycee Gustave Eiffel.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Aucune Zone a Dominante Humide ou Zone humide du SDAGE et du SAGE. Le site est constitue par des Anthroposols (terrains amenages, remanies : remblais / plate-forme technique) et la probabilite d'existence de zone humide est tres peu probable.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	La commune d'Armentieres est soumise au risque d'inondation : PPRI de la Lys aval. Le projet n'est pas concerne par les aleas de debordement. La commune d'Armentieres n'est concernee par aucun PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	Date d'approbation : 21/07/2005
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☑	☐	Un site CASIAS est localise sur la zone de projet : activite du garage automobile (garage, carrosserie et peinture).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	Le site n'etude n'est pas concerne par un captage ou par son perimetre de protection.
Dans un site inscrit ?	☐	☑	La commune d'Armentieres n'est concernee par aucun site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Il existe deux sites Natura 2000 Belges dans l'aire d'etude eloigne - 15 km. Aucun site Natura 2000 n'est identifie sur le site de projet, le plus proche est a 7,3 km.
D'un site classé ?	☐	☑	La commune d'Armentieres n'est concernee par aucun site classe.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	L'activite commerciale est d'ores et deja en cours sur le site de projet. L'activite de garage automobile va cesser et deux habitations seront detruites ainsi la consommation d'eau diminuera quelque peu.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Aucun drainage n'est attendu.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☑	☐	Les materiaux de deconstruction des batis seront evacues via les filieres adaptees. La gestion des deblais-remblais sera realisee sur le site.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	Aucune ressource naturelle du sol ou du sous-sol ne sera utilisee.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le projet sera en adequation avec les equipements d'alimentation en eau potable.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Le projet est d'ores et deja urbanise.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Il existe deux sites Natura 2000 Belges dans l'aire d'etude eloigne - 15 km. Aucun site Natura 2000 n'est identifie sur le site de projet, le plus proche est a 7,3 km.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Le projet est d'ores et deja urbanise.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	Aucun PPRT sur la commune. Site d'etude non concerne par le risque ICPE, BASOL, canalisations de matieres dangereuses et lignes electriques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Risque d'inondation sur la commune mais projet hors PPRi Risque d'inondation de cave par remontees de nappe Risque de mouvement des argiles modere Aucune cavite souterraine recensee au droit du projet Exposition au radon faible, risque de seisme faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	Le projet n'engendre pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	Le projet n'est pas concerne par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	L'activite ALDI n'entrainera pas de deplacements supplementaires. De plus l'activite de garage automobile va cesser et deux habitations seront detruites, supprimant ainsi les deplacements lies.
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	Aucune nuisance particuliere n'est envisagee au sein du projet.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☑	☐	La totalite de la zone de projet est concernee par une voirie bruyante de categorie 3 (100 m).
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	Le projet ne sera pas source d'odeur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	Aucune source de nuisance olfactive n'est a noter aux alentours du projet.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	Les seules vibrations attendues seront dues aux travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	Aucune source de vibrations n'est a noter aux alentours du projet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	Le site de projet disposera d'un eclairage uniquement pour le magasin et le stationnement. Les commerces seront eteints en dehors des heures d'ouvertures.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	Le projet sera concerne par l'eclairage des voiries communales.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	Aucune incidence n'est attendu. Un batiment plus performant sera cree.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	Aucune production de dechets dangereux n'est a prevoir par le projet. Des dechets amiantes, peintures et autres dechets issus de la demolition d'une partie du bati seront probables et suivront les filieres reglementees et adaptees. L'exploitation du projet generera de la production de dechets divers qui seront pris en charge par les filieres adequates: - production de dechets menagers non dangereux - production de dechets verts lies a
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☑	☐	Le site d'etude est concerne par le zonage de protection d'un monument historique. : Ancienne ecole nationale professionnelle, actuel lycee Gustave Eiffel, ainsi les ABF seront sollicites.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Le projet est en zone d'ores et deja urbanisee et il est compatible avec le PLUi.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets soumis a cas par cas autour du present projet sont : - projet d'un mail vert avec creation d'un couloir de bus bidirectionnel sur la commune d'Armentieres (59) : non soumis a etude d'impact - projet de requalifiactions de logements en jardins situes dans les cours Duhem et Roussel sur la commune d'Armentieres : non soumis a etude d'impact.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Malgre la proximite de la Belgique, aucune incidence n'est attendue etant donne la nature du projet (reconstruction en lieu et place d'un commerce).

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures appliquees au projet sont : - Evacuation des dechets de deconstruction en filieres adaptees; - Evitement des mouvements de terre et reutilisation des terres lors des operations de decapage des terrains pour les amenagements d'espaces verts. - Creation d'espaces verts sur 809 m² soit 13,69 % de la surface du projet et plantation de 33 arbres ; - Aire de stationnement en paves drainant permettant l'evacuation des eaux pluviales ; - Les eaux pluviales seront gerees a la parcelle via des bassins de retention enterres sous les paves drainants ; - La toiture sera recouverte de panneaux photovoltaiques (sur une surface de 767 m²) ; - Integration visuelle et paysagere du Aldi ; - Amenagement de 4 places de stationnement avec borne electrique et 10 places preequipees et Mise en place d'un parc a velo sous l'auvent du magasin avec des arceaux ; - Accessibilite pietonne aisee depuis le centre bourg et arret de bus en bordure du site de projet. de plus la rue des resistants est dotee de voies cyclables ; - Entretien des espaces verts par fauche annuelle et aucun utilisation d'herbicides ; - Nouveau batiment econome en consommation energetique : pompe a chaleur et panneaux solaires en toiture et Consommation faible du batiment et emission faible de GES.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli, le projet n'est pas de nature a faire l'objet d'une evaluation environnementale. Le projet respecte les differents documents d'urbanisme. Il s'inscrit dans une zone urbaine sur un site deja bati et n'est donc pas de nature a porter atteinte a la biodiversite ou a engendrer des impacts supplementaires sur la sante humaine ou l'environnement. Il n'entraine aucune consommation de terres agricoles, de milieux naturels et n'impact pas les activites humaines.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom VASSEUR

Prénom audrey

Qualité du signataire Chargee d'etudes

À Henin Beaumont

Fait le 21-11-2025

Signature du (des) demandeur(s)